

FREMIER MINISTRE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

-----

ORIGINAL

DECRET N° 84/046 du 13/01/1984  
mettant fin au détachement et portant  
nomination de Mr. MAVOUNGOU Novais en  
qualité de Directeur Administratif et  
Financier à la SOCIETE d'ECONOMIE MIXTE  
de Construction (SEMICO).-  
-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution;  
Vu le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement;  
Vu le Décret n°83/685 du 8 Septembre 1983 portant attribu-  
tions et réorganisation du Ministère des Travaux Publics et de la  
Construction;  
Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n°80/644 susvisé;  
Vu le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres;  
Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est mis fin au détachement de Mr. MAVOUNGOU Novais  
auprès du Centre National de Gestion.

Monsieur MAVOUNGOU Novais, Administrateur des SAF. de 2°  
échelon est mis en position de détachement auprès de la Société  
d'Economie Mixte de Construction (SEMICO) et nommé Directeur Admi-  
nistratif et Financier.

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par  
la Société d'Economie Mixte de Construction qui sera en outre rede-  
vable envers le Trésor Public de la contribution de ses droits à  
pension.

.../...

Article 3..- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Janvier 1964.

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de  
la prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Travaux Publics  
et de la Construction,

Le Ministre des Finances,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

ITHI-OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-